



**Conseil communal  
Penthalaz**

---

*Procès-verbal n° XX*

**Séance du 07 décembre 2015**

**Composition du bureau**

Monsieur Alain Pellet, Président,  
Mme Corinne Borgeaud et M. Claude-Alain Zbinden, scrutateurs  
Madame Claudine Martin, secrétaire.

La séance est ouverte à 19h30

\* \* \*

Monsieur Alain Pellet, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Madame la Syndique, à Messieurs les Municipaux, aux Conseillères et Conseillers, à Mme Anne-Laure Girard, boursière communale ainsi qu'au public présent.

Il passe ensuite aux opérations préliminaires.

**a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.**

Membres excusés : Mme Paula Barbosa, MM. Claude Brocard, Antonio Gatto et Pierre Zurbrügg  
39 membres sont présents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut siéger.

**b) Adoption du procès-verbal :**

- Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 05 octobre 2015 :

La lecture n'est pas souhaitée. La discussion est ouverte.

M. Daniel Traini souhaite faire un commentaire au sujet de la remarque de Mme la Syndique qui figure dans le procès-verbal concernant les assurances techniques.

Il prend la parole au nom de la Commission de Gestion. Dans le rapport de ladite Commission il est écrit que : « La Commission de gestion invite la Municipalité à demander une analyse globale du portefeuille d'assurances et d'avoir une vue d'ensemble de leur couverture ». Il s'agissait d'un simple conseil avisé que la Municipalité est libre d'interpréter comme elle le souhaite s'agissant de sa compétence. Pour le reste de la remarque figurant au procès-verbal, il ne trouve pas sa place au Conseil.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

**c) Lecture du courrier adressé au Conseil.**

M. le Président, Alain Pellet, lit la lettre de démission de Mme Alison Mottier qui, pour raison de déménagement hors de la Commune, quitte sa fonction au 30 novembre 2015.

Il passe ensuite à la lecture de la lettre de démission du poste de secrétaire du Conseil communal de Mme Claudine Martin qui mettra un terme à son mandat en fin de législature, soit au 30 juin 2016.

#### d) Communications de la Municipalité.

**Mme Isabelle Hautier-Charroton**, Syndique, informe l'assemblée des points suivants :

- **Place Centrale 5** : D'importants travaux ont été entrepris à la Place Centrale 5.

Suite à de sérieuses infiltrations d'eau, il était urgent d'assainir le toit plat. Lors des travaux, il a été constaté que les poutres devaient également être changées. Les travaux sont toujours en cours.

Quant aux bureaux, la partie de droite accueillera en début d'année 2016 les bureaux de l'ARASPE. C'est pourquoi, il y aura de grands changements. La bourse ainsi que le bureau technique prendront leurs quartiers au 1<sup>er</sup> étage tandis que le secrétariat reprendra celui de la bourse et le contrôle des habitants s'installera à la place du secrétariat.

La Municipalité est satisfaite d'offrir à nouveau un service d'assurance sociale aux habitants de la commune et à ceux des communes voisines

- **Jubilaires** : Mme Juliette Cloux a fêté ses 90 ans le 29 novembre 2015.

**M. Yves Jauner**, Municipal, donne les renseignements ci-dessous :

- **AJERCO** : Le budget 2016 a été accepté le 05 novembre 2015 lors de l'assemblée générale.

Le coût par habitant est de CHF 108.59.

Les charges en 2016 sont de CHF 7'338'367 contre CHF 6'684'635 en 2015.

- **Naturalisations** :

Seules 4 naturalisations ordinaires ont été obtenues sur 8 demandes déposées en 2015.

Aucune naturalisation facilitée n'a été obtenue sur les 4 demandes qui ont été déposées en 2015.

- **ARASPE (Association régionalisation de l'action sociale Prilly Echallens)** :

Le budget 2016 a été accepté le 02 décembre 2015 lors de l'assemblée générale.

Le coût par habitant est de CHF 22.63 pour 2016. Il était de CHF 22.58, pour 2015.

Les charges en 2016 sont de CHF 6'927'912 dont CHF 1'575'670 à charge des communes.

Durant le premier trimestre 2016, une antenne CSR sera ouverte à Penthalaz dans les locaux actuellement occupés par le contrôle des habitants et le service technique.

La croissance toujours plus forte des dossiers de revenu d'insertion (RI), nécessite l'ouverture d'une antenne supplémentaire pour répondre à la demande des citoyens de notre région Venoge.

- **Service taxis** : 3 demandes d'autorisation en 2015.

- **UAPE Commune Penthalaz** :

Pour répondre à la demande des citoyens et après avoir reçu l'autorisation de l'OAJE, la Commune a ouvert et engagé deux personnes pour garantir ce service aux familles. Cette UAPE prend en charge les enfants scolarisés à Penthalaz de la 4P à la 8P. A la suite d'un sondage, il a été décidé d'ouvrir cette UAPE les lundis, mardis et jeudis après-midi. A ce jour, seuls 3 enfants profitent de cet accueil.

Un bilan en début d'année 2016 sera fait pour déterminer le futur de cette UAPE.

Dès le 4 janvier 2016, les « petits poussins » (halte garderie) seront déplacés au centre communal du Verger. Le matériel nécessaire sera commandé pour le nouvel endroit. Les tables et les chaises resteront à disposition de la garderie « La Chrysalide »,

M. Yves Jauner, Municipal, termine en souhaitant à toutes et à tous de bonnes fêtes de Noël et une bonne année 2016 !

**M. Pierre-André Ischi**, Municipal, présente les sujets suivants :

- La chaudière à gaz du centre communal du Verger est définitivement hors service, elle sera donc remplacée d'ici la fin de l'année 2015.

- Le préavis municipal concernant le PPA Nord des Câbleries, accepté par le Conseil communal en 2009, prévoyait le bouclage du réseau d'eau sur le site. Ce dernier tronçon se situe sur le chemin de l'Islettaz qui longe les bâtiments et la voie CFF. Pour ne pas avoir besoin d'ouvrir la route plusieurs fois, il a été jugé bon d'entreprendre ces travaux en dernier ; lesdits travaux effectués par l'entreprise Planzer débiteront tout prochainement.

**M. Didier Chapuis**, Municipal, présente les points suivants :

**- Personnel communal :**

La sortie du personnel communal a eu lieu ce dernier vendredi. Une visite de l'usine de production d'eau de la ville de Lausanne à Lutry suivi d'un repas à la maison de Ville ont agrémenté cette journée. M. Chapuis, Municipal, remercie les services extérieurs qui ont organisé ce moment de partage et de convivialité.

**- Plan Bois :**

Le bail pour le local de remplacement sur le site de Venoge Parc a été signé. Les soumissions sont rentrées et la Municipalité précise que le crédit voté est tout à fait respecté. Les travaux débiteront au 19 janvier.

**- Eco Point :**

Les nouveaux aménagements de l'Eco Point contribuent à une nette amélioration de la situation.

La Municipalité va continuer ses efforts de communication, de prévention et si cela ne suffit pas elle sanctionnera les personnes qui ne respectent pas les prescriptions communales en la matière. Petit rappel, un dépôt non conforme est passible d'une amende minimale de CHF 150.--, frais de dossier compris.

Le samedi 19 décembre prochain les Municipaux seront présents sur place, ceci dans un but préventif avec information sur les horaires d'ouverture de fin d'année de l'Eco Point et de la déchetterie intercommunale.

**- Taxe sur les déchets :**

Afin de se conformer à l'article 11 du règlement communal sur la gestion des déchets, la municipalité a décidé de modifier le montant de la taxe forfaitaire annuelle.

Cette taxe doit permettre de couvrir les coûts occasionnés pour l'élimination des déchets. Après deux exercices comptables complets depuis l'introduction de la taxe au sac et la projection des chiffres pour l'année 2015, les nouvelles taxes seront les suivantes :

- CHF 123.-- par personne de plus de 20 ans en résidence principale ou secondaire

- CHF 246.-- par entreprise

- CHF 61.50 par saison et emplacement pour les résidents au camping.

La modification de cette taxe à la hausse ou à la baisse est de compétence municipale dans le cadre défini par l'article 12 B du règlement communal sur la gestion des déchets.

**M. Piéric Freiburghaus**, Municipal, informe l'assemblée sur les objets ci-dessous :

**- Plan de quartier « La Vuy » :**

Le PQ « La Vuy » doit permettre l'extension de l'établissement médico-social, EMS Fondation La Venoge, et la création de logements protégés, tout en conciliant l'extension du bâti avec l'environnement et en offrant des espaces extérieurs favorables à la qualité de vie.

Trois oppositions ont été enregistrées lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 30 octobre au 30 novembre 2015. Les séances de conciliation auront lieu ce mois de décembre en vue de présenter un préavis au Conseil communal lors du premier trimestre 2016.

**- Démarche participative :**

Comme déjà annoncé, la Municipalité a mandaté l'association « Equiterre », partenaire pour le développement durable, afin d'organiser et animer une démarche participative portant sur l'avenir et la requalification du centre de la localité, le maintien et le développement des fonctions administratives et commerciales, dans le but également d'intensifier les liens sociaux.

Pour des raisons d'agenda et de disponibilité de salle, les partenaires ont dû décaler le calendrier. La première session de la démarche aura lieu le samedi 19 mars 2016. Une information spécifique, sous la forme d'une lettre d'invitation et d'un numéro spécial « Le Cancanier » parviendra à l'ensemble de la population et des commerçants à mi-février 2016. En janvier 2016, la Municipalité invitera le groupe « Cœur de Penthaz », initiateur de la réflexion, à une séance d'information spécifique.

L'Office fédéral du développement territorial, ARE, du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, DETEC, a salué la volonté de mettre en place un processus participatif dont les objectifs s'inscrivent dans une vision de développement durable. Ledit office a été convaincu que cette approche apportera une plus-value importante pour le futur de notre Commune et nous a accordé un soutien financier d'un montant de CHF 15'000.-

**- Avenir de la gare de Cossonay-Penthaz :**

Lors d'une rencontre informelle avec Mme Nuria Gorrite, Conseillère d'Etat, Cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines, la Municipalité a évoqué la suite de la pétition « Pour une amélioration à court terme de la gare de Cossonay-Penthaz », soutenue par plus de 2200 signatures, quinze municipalités et deux associations régionales, traitée par le Grand Conseil lors de sa séance du 10 mars 2015.

Fin janvier 2016, une séance de travail réunira la Conseillère d'Etat, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), les CFF et une délégation des municipalités de Penthalaz et de Cossonay. Mme Nuria Gorrite est cependant, à ce jour, peu optimiste quant à la volonté des CFF d'entreprendre des travaux d'amélioration de notre gare avant plusieurs années ; ceci du fait des investissements actuels en gares de Lausanne et Renens.

**- Places de jeux :**

La Municipalité a pris contact avec l'association « Embellimur » en vue d'une mise en valeur de la place de jeux de l'ancien cimetière, afin de réaliser une mosaïque sur le mur bordant le terrain de pétanque.

Cette association fondée en 2011, a déjà réalisé plusieurs œuvres dans le canton. Elle emploie des personnes ayant des difficultés d'insertion ou d'image sociale, des personnes dont les bénéficiaires d'une prise en charge en ergothérapie peuvent améliorer ou stabiliser leur état de santé, ou encore des bénéficiaires de l'aide sociale comme mesure à bas seuil, mais également comme lieu d'évaluation professionnelle. Son travail d'encadrement est reconnu à sa juste valeur par le Service de protection et d'aide sociale (SPAS). Le projet sera de ce fait cofinancé par le Canton et l'Etablissement cantonal pour l'accueil des migrants (EVAM).

La Municipalité a également décidé de renommer les trois places de jeux sises sur le territoire de la commune. Une manifestation dédiée à ce sujet aura lieu en mai 2016.

Le Président, Alain Pellet, remercie la Municipalité pour ses informations et passe à l'ordre du jour.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour sera suivi tel quel.

**1. Préavis municipal n° 58-2015 relatif au Budget communal 2016.**

M. Daniel Rochat, rapporteur, lit le rapport de la Commission des Finances.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le Président relit les conclusions :

**Le Conseil communal de Penthalaz**

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 58-2015, entendu le rapport de la Commission des Finances, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

**Décide**

1. D'adopter le budget 2016

**Résultats du vote :** Les conclusions du préavis municipal sont acceptées à l'unanimité.

**2. Préavis municipal n° 57-2015 relatif à la rénovation partielle du bâtiment scolaire « Collège du Cheminet ».**

Mme Claude Meylan, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, Le Président relit les conclusions :

**Le Conseil communal de Penthalaz**

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 57-2015, entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

**Décide**

1. D'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux relatifs à la rénovation partielle du bâtiment scolaire « Collège du Cheminet » ;

2. D'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 395'000.- TTC pour la réalisation de ces travaux ;
3. De financer cet investissement par la trésorerie courante ;
4. D'amortir cet investissement sur 30 ans.

**Résultats du vote** : Les conclusions du préavis municipal sont acceptées à l'unanimité.

### 3. Nomination/dissolution de Commissions

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, demande la dissolution de la Commission « Règlement sur les appartements subventionnés », le Règlement de Penthelaz étant tout à fait conforme aux exigences du Canton.

Nomination de la Commission « **Emoluments administratifs des bâtiments et constructions** » :

Pour le PSVS (Parti Socialiste, Verts et Sympathisants), M. Stéphane Zürcher propose :  
Mme Sandrine Berthoud, MM. Nicolas Meylan et Pierre Zurbrugg

Pour le GIP (Groupement Indépendant de Penthelaz), M. Daniel Rochat propose :  
Mme Corinne Borgeaud et M. Daniel Traini

Pour le groupe Radical-Libéral, M. Claude-Alain Zbinden propose :  
MM. Pierre-Yves Dénéreaz et Claude-Alain Zbinden

Nomination de la Commission « **Modification des prescriptions sur les jardins familiaux** » :

Pour le PSVS (Parti Socialiste, Verts et Sympathisants), M. Stéphane Zürcher propose :  
Mme Aurianne Bezençon, MM. Bernard Morel et Marc-Eugène Viret

Pour le GIP (Groupement Indépendant de Penthelaz), M. Daniel Rochat propose :  
Mmes Sylvie Aubert et Christiane Chevalier

Pour le groupe Radical-Libéral, M. Claude-Alain Zbinden propose :  
MM. Franco Iannotti et Fritz Waelti

Nomination de la Commission « **Modification du Règlement sur les inhumations et le cimetière** » :

Pour le PSVS (Parti Socialiste, Verts et Sympathisants), M. Stéphane Zürcher propose :  
Mme Corinne Doebeli, MM. Marc Perroulaz et Stéphane Zürcher

Pour le GIP (Groupement Indépendant de Penthelaz), M. Daniel Rochat propose :  
Mmes Sylvette Grandchamp et Claude Meylan

Pour le groupe Radical-Libéral, M. Claude-Alain Zbinden propose :  
Mme Pascale Zbinden et M. Franco Iannotti

Pour le groupe Radical-Libéral, M. Claude-Alain Zbinden se propose lui-même, pour la commission « **Indemnités communales liées à la distribution d'électricité au sol** », en remplacement de M. Bernard Murisier.

Pour le groupe Radical-Libéral, M. Claude-Alain Zbinden propose, pour la Commission « **Règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire concernant la commune de Penthelaz** », M. Thierry Burnat en remplacement de M. Bernard Murisier.

Pour le groupe Radical-Libéral, M. Claude-Alain Zbinden propose, pour la Commission « **Statuts AJERCO** », Mme Pascale Zbinden et M. Franco Iannotti.

Petit rappel pour les autres groupes, il s'agit de :

- Pour le PSVS : Mmes Paula Barbosa, Delphine Probst et M. Bernard Morel
- Pour le GIP : MM. François Bachmann et Antonio Gatto

- M. Yves Jauner, Municipal, prend la parole pour préciser que cette Commission sera convoquée le 15 décembre prochain pour présentation du préavis type. Elle rapporte directement à la Municipalité qui va donner réponse au Comité directeur de l'AJERCO. En revanche, une fois le préavis validé par l'ensemble des communes, celui-ci sera présenté au Conseil communal ceci avant la fin de la législature.

Il en profite pour annoncer que suite à l'acceptation du budget 2016, il demande la dissolution de la Commission « Buvette du foot » et de la Commission relative aux cibleries.

M. Alain Pellet, Président, précise encore que la Commission « Règlement de l'eau » figure bien sur le site de la Commune.

#### **4. Propositions individuelles**

- M. Fritz Waelti rappelle qu'en juin dernier le Conseil communal a accepté un préavis concernant la démolition de l'ancienne station de pompage où il était stipulé que la Commune pourrait bénéficier des machines de démolition de Planzer. Hors à ce jour, les travaux ont débuté mais les machines ne sont plus sur le site et la station de pompage est toujours là. Pour quelle(s) raison(s) ? Combien cela va-t-il coûter ? Le budget sera-t-il malgré tout respecté ?

M. Pierre-André Ischi, Municipal, admet qu'il y a eu un souci de planification et une mésentente entre les deux parties. Il va se renseigner au sujet des coûts et du nouveau planning.

- Il y a quelques mois déjà, Mme Sylvie Aubert avait demandé si la création d'une ressourcerie sur le site de Valorsa serait envisageable ? la réponse avait été négative. Pour rappel, la ressourcerie est un endroit où l'on peut déposer des objets en bon état qui pourraient encore servir à d'autres personnes. Cela fonctionne très bien dans d'autres communes.

Elle souhaiterait remettre ce sujet au goût du jour et demande à la Municipalité de bien vouloir étudier à nouveau sa demande.

M. Didier Chapuis, Municipal, garde toujours en tête ce projet de ressourcerie qui serait plutôt mené de manière ponctuelle et non sur toute l'année. Pour l'instant, la priorité se trouve dans la collecte des matériaux contenant de l'amiante. De plus, il faudrait trouver un endroit idéal et obtenir l'accord de la direction de Valorsa ainsi que des deux autres communes partenaires. Mais la discussion va être reprise.

- Mme Sandrine Berthoud attire l'attention de la Municipalité sur l'alimentation d'un lampadaire public dont le câble est accroché au pare-neige de sa maison depuis de longs mois déjà alors que cela devait être provisoire (2 à 3 mois). Le côté inesthétique mais surtout l'inachèvement des travaux dérangent Mme Berthoud. Elle demande que l'on remédie à cela.

La Municipalité prend note.

- M. Pierre-Yves Dénéreaz, bien qu'il trouve tout à fait sympathique d'avoir une équipe de hockey dans le village, aimerait aborder le sujet des nuisances causées aux riverains de la patinoire lors des entraînements de hockey. Serait-il envisageable d'installer des plaques anti-bruits (absorbant les bruits) sur les bords de la patinoire mais également de faire respecter les horaires réservés au hockey afin de ne pas subir tous les jours ces nuisances ?

- M. François Bachmann relève le fait que les CFF ne veulent pas investir d'argent pour notre gare. Toutefois, il attire l'attention de la Municipalité que dans un souci d'attractivité de la Commune et de toute la région, il serait tout de même intéressant d'étudier la possibilité de préfinancer les travaux de la gare en question, ceci en collaboration avec le Canton.

- M. Jean-Claude Andrey est un peu étonné que lors du projet de rénovation du bâtiment scolaire « Collège du Cheminet », personne n'ait envisagé la pose de cellules photovoltaïques. Une réflexion à ce sujet aurait été la bienvenue.

M. Yves Jauner, Municipal, précise qu'effectivement seul un bilan énergétique du bâtiment lui-même a été fait et que les personnes chargées de l'étude de cet objet se sont concentrées sur les travaux d'entretien et n'ont

pas vraiment pensé à la mise en valeur de la surface de ce bâtiment par des cellules photovoltaïques par exemple. Il prend toutefois note de cette remarque.

- Comme il est de coutume lors de la dernière séance de l'année, M. Pierre-Alain Epars demande aux Conseillères et Conseillers de faire don de leur jeton de présence à la Fondation Vernand qui s'occupe de personnes ayant des troubles de la personnalité. La proposition est acceptée à l'unanimité.

- M. Daniel Traini souhaiterait connaître les intentions de la Municipalité quant aux prochaines votations ? Excepté Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, qui a déjà fait part de sa démission, MM. Jauner, Chapuis, Ischi et Freiburghaus se représentent.

- Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, rappelle aux personnes qui le souhaiteraient qu'elles peuvent encore s'inscrire sur le site pour tenir la buvette de la patinoire le samedi 19 décembre prochain. Au nom de la Municipalité, elle remercie les membres de l'Assemblée pour la confiance accordée pour le budget 2016 et leur souhaite de joyeuses Fêtes de fin d'année et une heureuse année 2016.

Le Président, Alain Pellet, reprend la parole pour annoncer la date de la prochaine séance du Conseil qui aura lieu le lundi 15 février 2016.

Il invite toutes les personnes présentes à la verrée offerte par la Commune.

Il remercie les membres du Conseil communal pour leur engagement, la Municipalité pour tout le volume de travail qu'elle assume tout au long de l'année ainsi que toutes les personnes qui ont œuvrés lors du dépouillement des élections fédérales en octobre dernier.

Il souhaite de belle Fêtes de fin d'année à toutes et à tous et leur présente ses meilleurs vœux pour 2016.

Il clôt la séance à 20h27.

Le Président

Alain Pellet



La secrétaire

Claudine Martin